

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion de Bureau du : 30 Août 2011

Date de la Convocation : 08 Août 2011

L'An Deux Mille Onze le 30 Août à 16 H 30, le Bureau légalement convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie de THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Alain LIARD, Madame Janine KUC.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance et tient à rendre hommage à Monsieur PITEL, c'était une personne qui avait les pieds sur terre, il avait une vision stratégique sur l'avenir de la région et de notre Communauté :

- La piscine ;
- La Voie Verte ;
- La Maison des Services.

Monsieur le Président demande aux délégués de respecter une minute de silence.

a) Approbation du Compte Rendu de la réunion de bureau du 24 Juin 2011

Le compte-rendu a été transmis à chaque délégué. Il n'y a pas d'observation sur la rédaction de ce compte-rendu.

Il est adopté à l'unanimité par les délégués.

b) Subvention d'équipement pour la commune de la Pommeraye : travaux sur chemins de randonnée

Par courrier en date du 31 Mai 2011, Monsieur le Maire de la Pommeraye nous a signalé les difficultés qu'il rencontre pour financer des travaux de réfection de chemins de randonnées fréquentés de plus en plus par des vététistes. Estimation du coût 22 500.00 euros TTC.

Depuis ces travaux ont été réalisés pour la Semaine Fédérale du Cyclotourisme qui s'est déroulée à Flers du 1^{er} au 6 Aout 2011.

Cette Commune a obtenu une subvention au titre de la DETR à hauteur de 5900.00 Euros et de l' APCR à hauteur de 675.00 Euros.

La somme restant à financer se chiffre à hauteur de 12 223.00 Euros.

Les délégués présents demandent à Monsieur BIZET de se rendre sur place avec son groupe de travail afin de se rendre compte des travaux réalisés.

Suite à cela, il y aura la possibilité de prendre une position sur l'attribution d'une aide, qui prenne en compte le faible montant de l'A.P.C.R. ... (675 Euros sur 8 050 Euros possible ?)

Madame COURVAL : avons-nous déjà eu une demande identique pour une autre Commune ?

Monsieur CHANDELIER : oui, à Espins pour un chemin rural. L'ancien Maire a fait passer cela pour de la voirie !

c) Location de locaux à Monsieur LEFEBVRE

Monsieur LEFEBVRE menuisier domicilié à Thury Harcourt utilise comme local professionnel, son garage, situé près de sa maison d'habitation avec la gêne que cela provoque pour les voisins.

Cette personne a questionné la Communauté pour lui trouver une solution. Au début, nous avons pensé aux locaux AGRIAL, puis, à l'atelier de Courmeron qui convient plus à Monsieur LEFEBVRE, qui accepte notre proposition de location 150 m², à 30.00 Euros le m² par an à compter du 1^{er} Octobre 2011.

Le Président est autorisé à signer la convention de location correspondante, à condition que Monsieur LEFEBVRE réalise les travaux de séparation.

d) Motion suppression des boîtes de relevage du courrier

Plusieurs élus ont contacté le Secrétariat de la Communauté de Commune pour nous faire part de leur inquiétude suite à la réception d'une lettre émanant de La Poste pour la suppression des Boîtes de Relevage du courrier dans leur Commune.

Après recensement des points de relevage supprimés, une motion sera soumise au prochain Conseil Communautaire.

En attendant, un courrier va être transmis au Directeur de la Poste.

e) Point des dossiers en cours Commission par Commission

COMMISSION TOURISME ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

1) CHATEAU GANNE

Monsieur CHANDELIER : il faut féliciter les permanents de l'O.T.S.N. et de la Communauté de Communes, pour l'organisation de l'animation au Château Ganne qui a été une très grande réussite populaire.

Suite à cette fête, il y a lieu dès maintenant de faire le point des problèmes rencontrés, comme les parkings, et aussi à voir les aménagements susceptibles d'être réalisés pour préparer l'année prochaine.

Cette fête au Château Ganne se développe d'année en année et il faut en tirer les conséquences.

2) CENTRE AQUATIQUE

Monsieur VANRYCKEGHEM : les entrées piscine sont toujours en progression, 8 700 accès en Juillet c'est 783 entrées de plus et 4 000 Euros de plus sur le chiffre d'affaires.

Madame KUC : il n'y a que des bons échos sur le Centre Aquatique.

Monsieur VANRYCKEGHEM : le sauna et le hammam sont de plus en plus pratiqués.

Il y a toujours des problèmes techniques avec les coupures de courant, nous avons été obligés de fermer la piscine à plusieurs reprises. Un courrier a été transmis à l'E.D.F.

Monsieur CHANDELIER : il faudra préparer le Championnat du Monde de Kayak Polo et faire des aménagements extérieurs comme une salle de musculation avec douches et sanitaires avec accès extérieur.

3) Taxe de séjour : accueil collectif des mineurs de 13 à 17 ans

La loi exonère de droit les enfants de -13 ans qu'ils soient en famille ou en accueil collectif (centre de vacances) et les enfants de 14 à 17 ans lorsqu'ils sont accueillis collectivement moins de 4 nuitées, en centres de vacances, en période extra scolaire, dans une limite géographique (Calvados, Manche, Orne, Eure) *Source : DRDJS.*

De ce fait, les mineurs de 14 à 17 ans venant sur le temps scolaire ou plus de 4 nuits sur les PAJ* ou autres types d'hébergements, ne sont pas exonérés. Devant cette complexité des textes, nous avons interprétés que les PAJ ne devaient pas assujettir les enfants y séjournant. Le PAJ de Thury Harcourt ne taxait donc personne. Hors, les PAJ ne sont pas considérés comme des centres de vacances et doivent taxer les mineurs de 14 à 17 ans venant sur le temps scolaire (*source : Amicale des Maires*).

Dans un souci de simplification et de logique, il est proposé d'exonérer de la taxe de séjour, les mineurs de 14 à 17 ans, accueillis collectivement en séjour organisé sur le temps scolaire ou extra scolaire, indépendamment du nombre de nuitées et de l'origine géographique. Les accompagnateurs du centre organisateur (centre de loisirs, service jeunesse, MJC...) sont exonérés de droit ainsi que les enseignants de l'éducation nationale. Par contre, les bénévoles ne le sont pas (parents ou autre).

Après en avoir délibéré, le bureau accepte cette proposition.

*PAJ : Point Accueil Jeune

COMMISSION DECHETS MENAGERS

Monsieur SUARD : la Redevance Spéciale sera mise en place en Janvier 2012, le Cabinet d'Etudes visite les commerçants concernés. La mise en place de cette Redevance était obligatoire depuis 1993.

Colonnes de tris sélectifs endommagés

Des conteneurs de tri sélectif ont été brûlés à Thury-Harcourt et Saint Rémy sur Orne.

Pour Saint Rémy sur Orne l'auteur des faits a été interpellé par la gendarmerie.

Monsieur SUARD : veut souligner qu'il a appris par la presse que les conteneurs de Saint Rémy sur Orne avaient été brûlés, il y a un problème de dysfonctionnement dans les bureaux.

Monsieur CHANDELIER : demande à Serge MARIE de prévenir ses collègues de ce problème. La moindre des choses c'est que le Vice-Président référent soit informé.

Madame COURVAL : les colonnes de tri sélectif ne sont pas vidées régulièrement.

Monsieur SUARD : nous allons prévenir la Société de collecte. Nous allons installer des colonnes de collecte de textiles à Thury-Harcourt, Saint Rémy sur Orne et Clécy et peut-être dans deux autres Communes.

Monsieur CHANDELIER : un magasin de revente de textile d'occasion vient de s'ouvrir à Thury-Harcourt.

C'est l'association "Jardin d'Arlette" qui organise ce service.

COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur VALENTIN : le Bureau d'Etudes CHRISTIANI, a rencontré une partie des représentants des Syndicats Scolaires, il prépare la réunion avec le groupe de travail scolaire prévue le 12 Septembre prochain.

Il faut réaffirmer notre position sur cette prise de compétence c'est-à-dire, ne pas prendre la compétence cantine et garderie.

Monsieur LIARD : Monsieur CHRISTIANI, lorsque je l'ai rencontré, parlait plutôt de prise de compétence totale.

Monsieur CHANDELIER: cela n'a jamais été notre choix, mais le Bureau d'Etudes collecte le maximum d'éléments et d'informations, pour permettre de prendre des décisions.

Monsieur Sylvain MOREL : les Secrétaires des Syndicats seront-elles intégrées ?

Monsieur VALENTIN : Monsieur CHRISTIANI étudie les transferts de personnels.

Monsieur COLLIN : est-ce que la convention pour l'école privée va être transférée de Thury-Harcourt vers la Communauté de Communes ?

Monsieur CHANDELIER : il faut voir la réglementation, j'ai demandé à Monsieur CHRISTIANI de nous envoyer les éléments avant la réunion du 12 Septembre.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur BIZET : les travaux voirie sont bien avancés, reste trois Communes à réaliser : Trois Monts ; Mutrécy ; Saint Rémy sur Orne.

Madame COURVAL : depuis les travaux effectués par le Département sur la Route des Crêtes, il y a des problèmes d'écoulement d'eau. Trois tables ont été volées.

Monsieur CHANDELIER : nous allons faire venir le Service du Département.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur TENCE fait le point des dossiers :

ADGENE :

Le bilan budgétaire a été réalisé, il y a lieu de faire un avenant au Crédit Bail pour la prise en charge par ADGENE des travaux d'installation de clôture, de la fourniture du groupe électrogène et des 25 000 Euros qui correspondent au décompte final.

ZONE DE BEAUVOIR :

Les travaux de démolition par l'E.P.F.N. sont terminés, sans dépassement par rapport aux prévisions.

Le Permis d'Aménager va être accordé dans quelques semaines.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de la Zone, les plis vont être ouverts début Septembre et les travaux pourraient intervenir à la fin Octobre.

Une rencontre avec Monsieur Pierre MOREL Adjoint chargé des finances, va être organisée afin de faire un bilan financier sur l'échange de terrain entre Thury-Harcourt et la Communauté de Communes.

C.E.R. FRANCE :

Le Bureau d'Etudes est en train de travailler sur ce projet de construction. Le dossier évolue bien et l'A.P.S. devrait être connu dans le courant du mois de Septembre.

MAISON DES SERVICES :

Dès les travaux de première tranche réalisés, nous pourrions lancer le Permis de Construire.

BIOCOMBUSTIBLES

Ils ne resteront pas à Thury-Harcourt, vraisemblablement.

LOCAUX AGRIAL :

Nous attendons l'accord du Département pour réaliser une entrée indépendante face à INTEVA.

ZONE DE LA PANSE :

La Communauté de Communes est propriétaire depuis début Juillet 2011.

Monsieur CHANDELIER : dès l'implantation définitive connue des vétérinaires nous pourrions organiser une rencontre avec les services du SDIS pour le projet des pompiers.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – COMMUNICATION

Monsieur COLLIN fait le point des différents dossiers, notamment la parution au mois de Juin du Journal du Patrimoine Normand avec plusieurs pages sur notre Région.

Le Bulletin d'Infos de notre Communauté va paraître dans le courant du 4^{ème} Trimestre.

Monsieur CHANDELIER : le 27 Août a eu lieu l'inauguration des nouvelles constructions sur la Commune de Martainville, c'est une belle initiative, il faut en faire écho dans notre Bulletin.

Monsieur COLLIN : nous avons loué un nouveau photocopieur, mais nous allons faire un courrier aux Communes de la Communauté pour expliquer que nous allons pouvoir proposer de nouveaux services avec cet appareil, comme l'édition des Bulletins Communaux.

f) Contrat photocopieur

La communauté est dotée d'un photocopieur couleur multifonction depuis 2 ans, en contrat de location avec la société DESK. Nous remarquons une montée en puissance des impressions couleur que la communauté de communes réalise dans le cadre de sa communication (pour Aquasud, l'EPN, les OM, les dossiers de subventions avec plans...) mais aussi par celles de l'OTSN et de certaines communes de la communauté. De plus, la machine est limitée face à nos besoins.

Après avoir suivi une démonstration d'un copieur couleur et noir et blanc, par la société RISO France, concepteur de systèmes d'impression numériques rapides et constructeur des machines, il a semblé opportun de s'équiper de cette nouvelle machine pour plusieurs raisons :

- Souplesse et réactivité de la machine (impression, scanner rapide, archivage, façonnage en livret...)
- Rapidité d'impression (120 copies minutes)
- Fiabilité : Impression à froid évite les problèmes techniques de bourrage comme on peut le rencontrer sur les modèles traditionnels à chaud
- L'impression à froid respecte le développement durable
- Simplicité de fonctionnement

Cette machine nous permettra d'imprimer des documents « grand tirage » sans passer par un imprimeur professionnel (gain de temps et d'argent) sauf pour les bulletins de la CCSN (7000 ex).

C'est aussi du temps de gagné pour la reprographie des projets de délibérations ou autres documents distribués en réunions diverses.

Après négociations, le contrat proposé par Riso France est de 6000 € par an pendant 6 ans, soit un loyer de 1500€ par trimestre

- 35 000 copies couleur comprises,
- Coût copie couleur supplémentaire : 0.0585 €
- Coût copie noir et blanc : 0.009 €

Riso nous verse un chèque de 4843.93€ HT soit 5 798.34€ TTC correspondant aux derniers trimestres du contrat DESK actuel.

En contrepartie de l'effort commercial de Riso (valeur d'origine d'un tel contrat : 13 525€ HT), la communauté de communes accepte d'être citée comme référence active Riso, autorise un commercial de la société Riso à réaliser 2 démonstrations par an et indique 3 à 5 noms de sociétés ou établissements potentiellement utilisateurs d'un matériel Riso.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à signer le contrat.

Cet équipement pourrait être mis à disposition des communes qui souhaiteraient réaliser des impressions en nombre, en couleur ou en noir et blanc. La facturation aux communes se ferait au prix coutant selon la tarification du contrat.

Après en avoir délibéré, le bureau accepte cette mise à disposition.

COMMISSION SPANC – DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur LECLERC fait le point du dossier SPANC, concernant les installations subventionnables par le Département. Neuf particuliers ont déjà effectué leurs travaux et ont reçu leur subvention.

Pour les contrôles de mutation qui sont de plus en plus nombreux, afin d'éviter des titres en non valeur, il a été demandé de fournir le chèque à la commande.

Développement Durable : le Livret élaboré par le C.P.I.E. va bientôt être finalisé, il faut le rendre plus lisible vis-à-vis de la population.

Pêche dans les ruisseaux : des comptages de truites dans les ruisseaux par la Fédération de Pêche sont en train d'être réalisés, un exemple dans le Vainbêque sur 70 ml il y a eu plus de 100 truites répertoriées.

Il est à déplorer que le nombre de licence de pêche sont de moins en moins achetées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER